

(4-15 mai 2015)

Iles Marshall

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 11 mai 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation des Iles Marshall.

La France salue la ratification par les Iles Marshall de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que l'ouverture d'invitation permanente à l'égard des procédures spéciales de l'ONU.

La France regrette que les îles Marshall n'aient toujours pas ratifié les deux pactes internationaux fondamentaux pour la protection des droits de l'Homme conformément aux engagements qu'elles avaient pris lors de leur premier EPU.

La France adresse les recommandations suivantes aux îles Marshall :

- Ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

(comme les Îles Marshall s'étaient engagées à le faire lors du premier examen périodique universel).

- Ratifier la Convention pour la Protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées,

- Ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

- Poursuivre les efforts entrepris pour prévenir et réprimer plus efficacement les actes de violence domestique commis contre les femmes et les enfants, en renforçant l'arsenal législatif et les moyens donnés aux services judiciaires, de police et de justice.

- Mettre la législation nationale en conformité avec les engagements internationaux pris par les Îles Marshall en matière de non-discrimination à l'égard des femmes, et notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et poursuivre les efforts pour sa mise en œuvre.

- Mettre en place une institution nationale des droits de l'Homme conforme aux principes de Paris.

Je vous remercie./.